

# JOURNAL

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant  
**ALFRED REBOUX**  
ABONNEMENTS:  
Roubaix-Tourcoing: 27 fr. 50  
Six mois: 13 fr. 50  
Un an: 27 fr. 50  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Seine, Seine-et-Oise, 15 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.  
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Propriétaire-Gérant  
**ALFRED REBOUX**  
ABONNEMENTS:  
Roubaix-Tourcoing: 27 fr. 50  
Six mois: 13 fr. 50  
Un an: 27 fr. 50  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Seine, Seine-et-Oise, 15 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.  
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus à:  
**A ROUBAIX, aux bureaux du journal.**  
LILLE, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Mémorial, Grande Place (entrée par les degrés Saint-Étienne).  
**A TOURCOING, rue d'Havrè, 25.**  
**A ARMENTIÈRES, rue de Lille.**  
**A PARIS, aux bureaux de l'Agence Havas, Place de la Bourse, 3, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 31.**

### ROUBAIX LE 26 MARS 1881

BOURSE DE PARIS	25 MARS	26 MARS
3 1/2 % amortissable	81 65	84 50
3 % amortissable	76 70	76 30
Amortissable nouveau	83 55	85 00
4 1/2 %	114 50	115
Emprunt 5 0/0	121 60	120 60

Services particuliers	25 MARS	26 MARS
Act. Banque de France	4860 00	4530 00
Société générale	690 00	690 00
Credit de France	1785 00	1785 00
Chemins autrichiens	648 00	647 00
Lyons	1642 00	1637 00
Est	791 00	786 00
Ouest	870 00	870 00
Nord	1772 00	1770 00
Midi	1176 00	1181 00
Suez	1880 00	1805 00
5 % Péruvien	00/00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	599 00	603 00
Banq. ottom. (nouv.)	980 00	608 00
Lendres court	25 30	25 30
Éc. Mob. (act. nouv.)	818 90	805 00
Turc.	13 68	13 60

### BULLETIN DU JOUR

Les interpellations ajournées de M. Grévy ont occupé toute la séance d'hier au Sénat. Nous n'en parlons que pour mémoire, car elles n'ont pas eu de sanction et ne pouvaient en avoir, le gouvernement s'étant borné à faire en quelques mots, par l'organe de M. Ferry, une réponse dédaigneuse aux accusations du sénateur des Landes.

Le Sénat est arrivé, jeudi, au bout de sa longue discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes, et a voté l'ensemble dudit projet. Pour rappeler les principales phases par lesquelles il a passé, notons que ce projet a été déposé à la Chambre des députés, le 21 janvier 1878. Il a été transmis au Sénat en trois parties: le 20 avril, le 5 mai et le 21 juin 1880.

Dès le 29 avril, le Sénat avait nommé sa commission. La commission a tenu soixante séances avant la discussion et quinze séances, en tout soixante-quinze séances. Elle a déposé seize rapports et un rapport général, à partir du 13 décembre 1880 jusqu'au 19 mars 1881, jour où M. Paris a lu son dernier rapport supplémentaire. Le rapport général de M. Pouyer-Quertier a été déposé le 3 février 1881.

La discussion a commencé le 14 février 1881; elle a occupé vingt séances; le nombre des numéros du tarif que la commission a proposé de modifier est de 67; le nombre des modifications au projet de la Chambre des députés, adoptées par

le Sénat, tant tarifs que réductions, est de 80.

Gardons-nous de croire que l'affaire soit finie. Elle est bien loin encore de sa solution. Le Sénat et la Chambre sont en désaccord sur de nombreux points très importants; et peut-être de longs mois s'écouleront encore avant que cette question soit définitivement réglée. Les intérêts de notre pays souffrent beaucoup de ces retards; mais ne faut-il pas, avant tout, que le système opportuniste ait le temps d'accomplir majestueusement toutes ses évolutions?

### LA LAICISATION DES HOPITAUX DE PARIS

Il paraît que de nouvelles lettres ont été adressées au directeur de l'Assistance publique pour protester contre la laïcisation générale des établissements hospitaliers de Paris.

Quelques-unes de ces lettres ont été communiquées au conseil de surveillance de l'Assistance publique, qui s'est réuni hier avenue Victoria.

Nous sommes certains que M. Charles Quentin se gardera bien de les livrer à la publicité.

Pendant ce temps, le nombre des médecins des hôpitaux qui ont déclaré que les infirmiers et infirmières laïques pouvaient à la rigueur s'acquitter de leur mission reste toujours fixé à huit.

Huit contre près de cent adversaires de la laïcisation! Ces deux chiffres se passent de tout commentaire!

### SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 25 mars

PRÉSIDENCE DE M. LEON SAY

La séance est ouverte à 2 heures.

INTERPELLATIONS DE GAVARDIE

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'interpellation de M. de Gavardie sur la question orientale et notamment sur la question grecque, mais vu le petit nombre de membres présents, l'honorable sénateur prie le Sénat de discuter d'abord la seconde interpellation qu'il a déposée sur la communication faite à la tribune du Sénat d'une dépêche télégraphique.

M. DE GAVARDIE, s'adressant au président du conseil, dit qu'il veut remplir auprès de lui l'office que certains personnages remplissent autrefois auprès des rois de Perse auxquels ils étaient, soir et matin, les recueils de lois.

M. DE GAVARDIE rappelle les articles de loi qui interdisent la révélation du secret des dépêches. Malgré la loi, M. J. Ferry, a produit à la tribune une dépêche de M. Caron-Lator.

J'attends les explications du prévenu. (Protestations nombreuses à gauche, cris.)

M. J. FERRY, président du conseil, conteste à M. de Gavardie le droit de mener à la tribune comme prévenu et refuse, conséquemment, de répondre à l'interpellation. (Applaudissements à gauche.)

M. DE GAVARDIE fait observer à M. de Gavardie que l'expression dont il s'est servi est inconvenante.

« Je ne tiens pas au mot » répond M. de Gavardie.

M. DE GAVARDIE commence ensuite l'interpellation sur la question grecque. Il déclare que tant que le Gouvernement n'aura pas fait de déclaration catégorique, ces questions resteront redoutables pour la paix de l'Europe.

M. de Gavardie cite des articles signés Reinach, dont il attribue la responsabilité à M. Gambetta et conclut que la politique actuelle est une politique internationale contre laquelle la France se doit à elle-même de protester.

« La France », s'écrie l'orateur, « n'est pas tombée assez bas pour se donner longtemps à des histrions. »

Des paroles soulèvent un véritable tumulte, les membres de la gauche réclament un rappel à l'ordre.

La séance est suspendue pendant un moment.

Quand le calme est rétabli, M. de Gavardie reprend particulièrement la question hellénique et déclare la politique favorable à la Grèce; il reproche au Gouvernement d'avoir prié l'Initiative d'une rectification des frontières de ce pays.

Il critique les actes de M. Waddington qui ont encouragé la Grèce à soutenir des projets

irréalisables, et ceux de M. de Freycinet qui a accablé la politique de ses prédécesseurs.

M. DE GAVARDIE croit que les deux ministres, en agissant ainsi, obéissent à une pression occulte; il accuse M. Gambetta d'avoir voulu la guerre et encouragé la Grèce à réver l'empire d'Orient.

« Voilà », dit-il, « l'homme, ajoute M. de Gavardie, dont vous subissez le joug, et, s'adressant aux ministres, il s'écrie: « C'est pas M. Gambetta, Monsieur, que vous êtes menés, c'est par lui que vous êtes là. »

De violentes interruptions s'élevèrent des bancs de la gauche qui furent assez vives.

M. JULIUS FERRY protesta contre les attaques personnelles de l'orateur, mais M. de Gavardie, continuant à déclarer que cette politique internationale conduira la France à la banqueroute morale et à la dérogation.

Plusieurs voix de la gauche, s'adressant à M. Baudouin, St-Hilaire, et le prient de se répondre.

Le ministre ne répond pas à l'interpellation de M. de Gavardie et la séance est levée à 6 heures.

### ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance extraordinaire du 25 mars 1881

Présidence de M. L. ALLART, Maire.

Étaient présents: MM. Fiipo, Roussel, Viennet, adjoints; Laqueuement, Bourgeois, Legrand, Briet, D'haluin, Moreau, Lemaire, Tiberghien, Godofroy, Destombes, Lepere, Williams, Candelier, Spel, Bonne, Dubuisne, Deloitte, Carrière, Degremont, Trannoy, Bonnel.

Absents: MM. Morel, Ryo, Renaux, Vaissier.

Le Conseil:

Désigne M. Henri Briet, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur les rapports des Commissions des écoles et des finances:

Décide: 1° Qu'il refuse son approbation au bail du 15 janvier dernier intervenu entre le maire par intérim et le propriétaire de l'immeuble occupé actuellement par l'Institut Sévigné, et charge l'administration de dénoncer ce bail par les voies légales;

2° L'acquisition d'une maison située à l'angle des rues des Champs et du Grand Chemin pour y installer l'Institut Sévigné et autorise l'administration à prendre possession immédiate de l'immeuble.

Sur le rapport de la Commission des finances:

Vote:

23,208 fr. à l'effet de payer aux sieurs Delobel et consorts, les terrains expropriés pour cause d'alignement;

7,355 fr. 51 cent. dus à M. Valencien, notaire à Lannoy, pour frais, honoraires et enregistrement de pièces relatives à l'acquisition des terrains de l'école de natation et à celle relative aux écoles de Molliis;

1,081 fr. 23 c. pour frais et honoraires dus au même notaire à l'occasion de la quittance donnée à la ville par les héritiers Durthoit, Ferré et autres propriétaires du terrain occupé par l'école de natation.

Renvoie:

A l'examen des commissions des jardins et promenades, des écoles et des finances, la proposition du Directeur de la voirie relative à l'établissement d'une canalisation d'eau de la Lys au boulevard de Paris; 2° à l'établissement de bouches d'arrosage au même boulevard; 3° à la construction de barrages et de châteaux d'eau à la promenade de Barbicourt.

A l'examen des commissions des travaux et finances:

Le projet de pavage de la partie de la rue Lacroix, comprise entre l'extrémité de l'abattoir et la place d'Audenarde.

Le projet de construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée dans la partie de la rue de la Vierge, comprise entre le boulevard de Strasbourg et le canal de Roubaix.

La proposition de l'architecte, chef du service de bâtiments communaux, relative à la construction d'un portique abrité à l'entrée du cimetière communal.

A l'examen de la Commission des tramways, 1° le projet de convention intervenue entre la Compagnie de tramways de Roubaix-Tourcoing et la Compagnie des

tramways du Département du Nord; 2° une demande d'autorisation de continuer jusqu'au 31 mai 1881 les essais de traction mécanique entre les ponts de Croix, et la grande place de Roubaix.

A l'examen de la commission des finances. Les demandes des crédits suivants: 627 fr. 70 c. à l'effet de payer un mémoire arrêté relatif à des travaux effectués en 1874 au pont du Sartiel sur le canal.

495 fr. 41 c. pour supplément du contingent assigné à la ville pour 1881, à l'effet de payer les dépenses de enfants abandonnés, abandonnés et orphelins pauvres.

Emet un avis favorable à une demande de main levée d'hypothèque formée à l'administration des Hospices par M. Baudouin, St-Hilaire, et le prient de se répondre.

Le ministre ne répond pas à l'interpellation de M. de Gavardie et la séance est levée à 6 heures.

### ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance extraordinaire du 25 mars 1881

Présidence de M. L. ALLART, Maire.

Étaient présents: MM. Fiipo, Roussel, Viennet, adjoints; Laqueuement, Bourgeois, Legrand, Briet, D'haluin, Moreau, Lemaire, Tiberghien, Godofroy, Destombes, Lepere, Williams, Candelier, Spel, Bonne, Dubuisne, Deloitte, Carrière, Degremont, Trannoy, Bonnel.

Absents: MM. Morel, Ryo, Renaux, Vaissier.

Le Conseil:

Désigne M. Henri Briet, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur les rapports des Commissions des écoles et des finances:

Décide: 1° Qu'il refuse son approbation au bail du 15 janvier dernier intervenu entre le maire par intérim et le propriétaire de l'immeuble occupé actuellement par l'Institut Sévigné, et charge l'administration de dénoncer ce bail par les voies légales;

2° L'acquisition d'une maison située à l'angle des rues des Champs et du Grand Chemin pour y installer l'Institut Sévigné et autorise l'administration à prendre possession immédiate de l'immeuble.

Sur le rapport de la Commission des finances:

Vote:

23,208 fr. à l'effet de payer aux sieurs Delobel et consorts, les terrains expropriés pour cause d'alignement;

7,355 fr. 51 cent. dus à M. Valencien, notaire à Lannoy, pour frais, honoraires et enregistrement de pièces relatives à l'acquisition des terrains de l'école de natation et à celle relative aux écoles de Molliis;

1,081 fr. 23 c. pour frais et honoraires dus au même notaire à l'occasion de la quittance donnée à la ville par les héritiers Durthoit, Ferré et autres propriétaires du terrain occupé par l'école de natation.

Renvoie:

A l'examen des commissions des jardins et promenades, des écoles et des finances, la proposition du Directeur de la voirie relative à l'établissement d'une canalisation d'eau de la Lys au boulevard de Paris; 2° à l'établissement de bouches d'arrosage au même boulevard; 3° à la construction de barrages et de châteaux d'eau à la promenade de Barbicourt.

A l'examen des commissions des travaux et finances:

Le projet de pavage de la partie de la rue Lacroix, comprise entre l'extrémité de l'abattoir et la place d'Audenarde.

Le projet de construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée dans la partie de la rue de la Vierge, comprise entre le boulevard de Strasbourg et le canal de Roubaix.

La proposition de l'architecte, chef du service de bâtiments communaux, relative à la construction d'un portique abrité à l'entrée du cimetière communal.

A l'examen de la Commission des tramways, 1° le projet de convention intervenue entre la Compagnie de tramways de Roubaix-Tourcoing et la Compagnie des

reste encourageant. Outre que cette puissance industrielle, nous l'avons sans difficulté, hors de pair, les fluctuations de salaires qui y pratiquent sont inconnues chez nous. Les crises y sont intenses et le travail redoublé n'empêche pas les trop pleins périodiques de son exubérante production. La moyenne des établissements est plus importante, de sorte que la somme des frais autres que les salaires se répartissant sur un plus fort chiffre de production, le chiffre de revient en est moins affecté.

Les autres nations nous suivront-elles dans la même voie surtout celle où la main d'œuvre est encore peu élevée? Si non, il faudrait se résigner à profiter de notre inaction et prendre place dans les fournitures tant intérieures qu'extérieures.

Il n'est pas admissible que les représentations des Chambres de Commerce sur les menaces de la concurrence internationale n'aient pas obtenu la Chambre de Commerce de Roubaix-Tourcoing à voter une délibération non plus que ces mêmes importations étouffent la production indigène; pourrait-on, dès lors, sans danger, les voir disparaître, aggraver encore la position des industries qui luttent déjà péniblement.

Nous désirons autant que personne l'amélioration du sort des travailleurs, mais nous croyons la disposition législative proposée non seulement impuissante à concourir à ce but mais encore imprudente, au point de compromettre le résultat que nous poursuivons, à savoir: le développement de la production industrielle. Décréter celui-ci sans discernement, c'est s'affaiblir peut-être d'une manière irréparable.

Nous ne désespérons pas cependant de voir diminuer la durée du travail et nous en serions les premiers; mais nous n'attendons pas que le développement de la production soit aidé par l'influence des idées sagement libérales et vraiment philanthropiques. Une pareille mesure semblerait tout à fait inopportune si elle était adoptée simultanément par toutes les nations; c'est malheureusement un beau rêve à rélever avec celui du désarmement général. En attendant, pour hâter la solution, le Gouvernement en mains le meilleur moyen, c'est la défense du travail national.

Je suis, avec respect,

Monsieur le Ministre,  
Votre très humble serviteur,  
Le Président de la Chambre de Commerce,  
CH. JONGLEZ.

### BREVET OBLIGATOIRE

Inscrits: 141 candidats; 135 admis aux épreuves orales; 95; jugés dignes du brevet: 76.

Ce sont par ordre d'inscription: MM. Eugène Baron, Fidèle Beaucaux, Charles Blierot, Ernest Bodelle, Jules Bourgeois, Jules Bourlet, J.-B. Brocart, Jules Carrière, Charles Chéreau, Camille Châtelet, Jules Chellé, Adrien Collette, François Coloux, Jules Colpin, Charles Coubronne, Paul Damman, Jules Dauchy, Aloïse Delannoy, Henri Deleau, Léandre Deloche, Léon Delamar, Honoré Desruxaux, Jules Devos, Louis Duchenne, Claude Durand, Eugène Dutriaux, Jules Fontaine, Paul Fourmeaux, Désiré Fracquet, Simon Guquerre, Hermard Huet, François Herbaut, Alfred Hocquet, Albert Isère, Nicolas Jung, Maurice Laloux, Pierre-Joseph Lanelle, Oscar Lavallée, Désiré Lebrun, Oswald Lecigne, Henri Lecocq, Gustave Leconuvre, Victor Ledru, Eugène Lespiau, Étienne Lemaire, Édouard Lequin, Louis Longuet, Auguste Lovat, Gérard Maillard, Charles Maibracque, Louis Maniez, Alfred Magniez, Augustin Normand, Paul Paillard, Édouard Pesin, Georges Petit, Octave Pignatier, Achille Portier, Charles Potiez, Omer Provost, Lucien Quenot, Dominique Ricbourg, Louis Richard, Louis Riquier, Gustave Riémain, Emile Soual, Laurent Spéder, Henri Teilliez, Auguste Tournier, Auguste Vandeweyer, Augustin Vanquiter, Adolphe Waynne, Nestor Fievet.

### UN VOL IMPORTANT

Un vol important a été commis l'avant-dernière nuit, à Croix-chez un jardinier, M. Joseph Vandepot. Un malfaiteur s'est introduit chez lui et a emporté 300 francs en argent et pour 250 francs d'objets divers. La police court être sur les traces du coupable.

### UN ENFANT TOMBÉ

Hier, vers 1 heure après-midi, un jeune enfant, âgé d'environ 6 ans, est tombé dans le canal de l'Arbonnoise, près de l'église d'Esquermes à Lille. Aussitôt, après avoir été relevé, il fut transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il est dans un état grave.

### UN ACCIDENT

Un accident est arrivé hier à Valenciennes, au moment où un train de voyageurs passait sur le pont de la gare. Un des voyageurs, M. X..., est tombé et s'est blessé à la tête. Il a été transporté à l'hôpital.

### UN DÉPÊCHE

Une dépêche de Paris annonce que le Sénat a voté hier, à l'unanimité, le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

### UN DÉPÊCHE

Une dépêche de Paris annonce que le Sénat a voté hier, à l'unanimité, le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

### UN DÉPÊCHE

Une dépêche de Paris annonce que le Sénat a voté hier, à l'unanimité, le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

### UN DÉPÊCHE

Une dépêche de Paris annonce que le Sénat a voté hier, à l'unanimité, le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

### UN DÉPÊCHE

Une dépêche de Paris annonce que le Sénat a voté hier, à l'unanimité, le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

### UN DÉPÊCHE

Une dépêche de Paris annonce que le Sénat a voté hier, à l'unanimité, le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

### UN DÉPÊCHE

Une dépêche de Paris annonce que le Sénat a voté hier, à l'unanimité, le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

### UN DÉPÊCHE

Une dépêche de Paris annonce que le Sénat a voté hier, à l'unanimité, le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

### UN DÉPÊCHE

Une dépêche de Paris annonce que le Sénat a voté hier, à l'unanimité, le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

### UN DÉPÊCHE

Une dépêche de Paris annonce que le Sénat a voté hier, à l'unanimité, le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

### UN DÉPÊCHE

Une dépêche de Paris annonce que le Sénat a voté hier, à l'unanimité, le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

qu'un courageux citoyen, M. Demey, ouvrier zébré, n'écouterait que son courage se jeta dans l'eau et fut assez heureux, après de longs efforts, pour atteindre l'enfant au moment où il allait disparaître. On transporta celui-ci sans connaissance à l'asile de l'Église d'Esquermes à Lille, où il recouvra ses sens et put déclarer qu'il demeurait rue des Sarrasins, 25. Ses parents furent prévenus immédiatement. Nous espérons qu'il en sera quitte pour un bain froid hors de saison, et nous félicitons vivement M. Demey de cet acte de dévouement.

Cette rivière sans aucune garantie, quoique située près de l'école communale, déjà été le théâtre de nombreux accidents de ce genre. Nous espérons que le conseil municipal fera au plus tôt un arrêté pour garantir l'avenir.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### NOUS LIÈS

Un grand tir à la cible sera offert par la ville de Fourmies, le dimanche 12 juin 1881, aux Compagnies de sapeurs-pompiers et à leurs musiques.

### FEUILLETON DU 27 MARS.

— 28 —

### LE PAYS DU SOLEIL

de MM. Ch. DESLITS & R. CORTAMBERT

Lorsque Wanda reprit ses sens, elle était assise, ou plutôt étendue, la tête relevée par des coussins dans une grande embarcation, qui était rapidement sur la Victoria Nyanza.

Après d'elle, d'un côté, Nanetta et Thadée; de l'autre, sir David Heyward. A ses pieds, Dick, qui se reposait fiévreusement des émotions, les fatiguées et de la folle joie dont son corps frémissait, dont son expressif visage gardait encore les glorieux souvenirs.

« Que s'était-il passé? Cette question se lut dans le premier regard de Wanda. « Ne parlez pas répétez affectueusement l'Américain, telle est l'ordonnance du docteur... Nous sommes arrivés à temps. Soyez calme et reprenez courage... Vous n'avez plus rien à craindre... »

« Oh! si-elle, en lui tendant la main, vous voilà... Je n'ai plus peur!

« Nous avons des alliés, maintenant, poursuivit-il. Voyez cette escadrille qui nous vient de secours... »

« Elle s'est aperçue en arrière, se voyant des principes aux rameurs agiles, et chacune éclairée par un falot, qui se reflétait dans le lac.

« Bon, libérateur, explique Nanetta. On t'a vu être déjà comme mort, chère matelote, quand il apparut douloureusement le cap qui les avait menés jusque-là... quand les vis aborder, accourir, et par

leur cris, par leurs coups, par leurs torches agitées, mettre en fuite ces horribles bêtes qui s'approprient à nous dévorer... — Ah! oui, les crocodiles! » murmura Wanda, qui, rien qu'à ce souvenir, avait de nouveau les yeux remplis de larmes.

« Heyward lui tendit encore la main; il la serrait doucement dans les siennes, et reprit:

« Le docteur était avec nous... Il vous a soigné ses soins, il répond que cet accident, que ce malaise n'aura pas de suites. Quelques jours de tranquillité vous remettront... Je vous conduis chez un ami... »

« — Mirambo? — Oui... — Alors, cette troisième armée que j'avais entrevue s'avancant de l'ouest à votre rencontre? — C'était celui du roi des rois de l'Ouyyamoussi... Il me confia des embarcations... Oh! j'avais suivi des yeux la montgolfière aussi longtemps que possible! Et puis Dick était là, qui nous avait rejoints, qui m'entraînait vers le lac. Voyez, s'il vous plaît, ce n'est pas moi, c'est lui! »

« Le terrier-bull semblait comprendre; il s'avance vers la blanche main qui l'appela pour lui donner sa part de récompense. — C'est que David avait passé son silence, c'était son héroïque bravoure pendant la lutte, c'était la précipitation de son dévouement après la victoire.

« Dans les bœufs voisins, Marius Arnoux lui rendait hautement justice.

« Pécaire! si vous l'avez vu! c'était un lion! disait-il. Provençal à ses deux amis Zéphirin et Pacôme... Il m'a rappelé les pécaires du Bassin de l'Artois... L'ancien Roland Boland! Il est si vaillant même Roland et Roncevaux! Encore n'avait-il pas l'air si troué, celui-là! Nous avons passé, nous autres, et presque tous vivants, non vivants, troué de l'air! »

Notre Marseillais fut interrogé relativement à Ismail-bey, à Farruck.

« Superbe, l'Égyptien! répondit-il, mais légèrement blessé... Je me charge de le remettre sur pieds avant huit jours... Quant à l'autre, pas d'appréhension... et très brave aussi, l'Arabe... »

« Rien n'était plus vrai! Farruck, contrairement à faire son devoir, s'en était triplement acquitté. D'une part, il déclarait ainsi les soupçons; de l'autre, il obéissait à sa nature de bandit courageux. Quelques jours plus tard, au fond d'un bois, se rencontrant de nouveau avec Yacoub, qui accablait de reproches, il lui répondit:

« Que veux-tu? Je ne suis pas de ceux qui trahissent pendant la bataille. L'odeur de la poudre et le choc des armes m'enivrent. Je ne réfléchis plus